



## Brûler un feu rouge (sans intervention policière)

Par **hirondelle1**, le **11/03/2010** à **09:02**

Bonjour,

Ce matin, en voulant dépasser un bus, j'ai brûlé un feu rouge. Je n'ai pas été arrêtée par la police. Mais est-ce que je risque une amende sans avoir été arrêtée ? Si oui, est-ce que je risque un retrait de permis de conduire même si c'est la première infraction ?

Merci beaucoup pour votre réponse

Par **fif64**, le **11/03/2010** à **09:12**

Bonjour

Effectivement vous avez brûlé un feu rouge, c'est pas bien. Maintenant faut pas que ça vous empêche de dormir. Ca peut arriver à tout le monde, même en faisant super gaffe.

Vous n'avez pas été arrêté sur le moment, reste deux solutions

- le feu rouge en question est équipé d'un des tout nouveaux radar de feu rouge
- il y'avait un petit homme en bleu caché par là qui dressait des "pv à la volée".

Pour le deuxième cas (pv à la volée) ça reste quand même un gros coup de malchance si ça vous arrive.

Si l'un des deux cas se révélait exact, vous recevrez un timbre amende avec une amende de 135 euros vous expliquant que vous risquez le retrait de 4 points sur votre permis de conduire.

Que vous soyez jeune conducteur ou pas, vous avez (sauf infractions précédentes), au moins 6 Points sur votre permis.

Donc même si on vous en retire 4, il en reste au moins 2 (sauf infractions précédentes).

Du moment que votre capital point ne passe pas en dessous de zéro, aucun risque de perdre votre permis ;)

Par **hirondelle1**, le **11/03/2010** à **20:19**

Bonsoir,

Merci pour votre message. Si je comprends bien vous pensez que de toutes manières, j'aurai la contravention, même si je n'ai pas été arrêtée tout de suite. Tant pis pour moi.... je ne chercherai plus à dépasser un bus !

Je vous tiendrai au courant

Bonne soirée